ACADÉMIE
DE NICE

Liberté
Égalité
Fraternité

RECTORAT
POLE RH
SPATSS

VU le code général de la fonction publique,
VU le décret modifié n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat,
APRES l'examen comparé des mérites des personnels remplissant les conditions d'inscription,

ARRETE

Article 1 : Les adjoints techniques de recherche et de formation dont les noms suivent sont inscrits au tableau d'avancement pour l'accès au grade d'adjoint technique de recherche et de formation principal de 2nde classe pour l'année 2023 :

Liste principale

N°1 – Monsieur Philippe NOTTOLI – Rectorat (Alpes-Maritimes)
N°2– Madame Isabelle DELORME – Université Côte d'Azur (Alpes-Maritimes)
N°3 – Madame Emmanuelle SIGAUD – Université de Toulon (Var)
N°4 – Madame Corinne JOVENNE – Université Côte d'Azur (Alpes-Maritimes)
N°5 – Madame Mokhtaria NINI – Université de Toulon (Var)

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Article 3 : Le secrétaire général de l'académie de Nice est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nice, le 27 mars 2023

La rectrice de l'académie de Nice

Pour la rectrice et par délégation
L'adjointe au Secrétaire général adjoint - DRH

Christine ROY

Natacha CHICOT

Pourcentage de femmes et d'hommes :
- Parmi les promouvables : 55 % de femmes et 45 % d'hommes
- Parmi les inscrits au tableau d'avancement : 80% de femmes et 20 % d'hommes